

***Vous souhaitez vous inscrire en
candidat libre
pour obtenir votre NEPH
et passer le code de la route***

***→ Rendez-vous directement sur le site
De l'ANTS pour saisir votre
DEMANDE EN LIGNE***



***Cette procédure sur internet ne concerne
que les 1ères demandes, c'est-à-dire
les candidats n'ayant jamais eu de dossier,
ni en auto-école, ni en candidature libre.***

***Si vous avez déjà eu un dossier dans le
passé et que vous l'avez égaré,
vous devez faire une
demande de duplicata auprès de la DDT,
PAR COURRIER UNIQUEMENT
(pas de guichet ouvert au public).***

***Cette procédure sur internet ne concerne pas les
usagers en annulation judiciaire de permis
ou invalidation pour solde de points nul.***

**DEMANDE ou RENOUELEMENT
de votre PERMIS DE CONDUIRE :
désormais, faites-le en ligne sur
permisdeconduire.ants.gouv.fr**



**Vos PHOTO et SIGNATURE, au format numérique,
sont réalisables dans les cabines photos équipées
et chez les photographes**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

permisdeconduire.ants.gouv.fr



Adresse postale : DDT 77 / Service éducation routière / 288 avenue Georges Clemenceau / BP 596 / 77005 MELUN CEDEX